



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
15.3.2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/32

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, CHAILLET, THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mr SOULA procuration à Mr FABRE  
Mme PESA procuration à Mr GRIALOU  
Mr KOWALCZYK, procuration à Mr DE GUALY  
Mr BARDY procuration à Mme PELLEGRINI

**Secrétaire** : Mr LEFERT

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame Céline Tafelski*

#### PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice 2016 le montant de la prime attribuée au personnel communal qui avait été fixée comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet.

*Adopté à l'unanimité*

VU la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

VU la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire au titre de l'exercice 2016 le montant de la prime attribuée au personnel communal telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2016.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 24 mars 2016  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental